

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 642****11 décembre 1996****SOMMAIRE**

<b>Acomo S.A., Ahn</b> . . . . .	page 30787	<b>Financière Louis Delhaize Luxembourg - DELFILUX S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30783
<b>Alcan Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30771, 30772	<b>Force Cash, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	30778
<b>Audfin Holding S.A.</b> . . . . .	30770	<b>Gander AG, Luxembourg</b> . . . . .	30783, 30784
<b>Avant Garde Holding S.A.</b> . . . . .	30794	<b>Geka, S.à r.l., Clemency</b> . . . . .	30786
<b>Aviation Services S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30772	<b>GM Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30786
<b>Bahia, S.à r.l., Differdange</b> . . . . .	30773	<b>(Alberto) Grimaldi Productions S.A.</b> . . . . .	30770
<b>B and B Investments S.A., Eischen</b> . . . . .	30773	<b>HPH Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	30784
<b>Bâtiroyal, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	30773	<b>IBC International (Luxembourg) S.A., Luxbg</b> 30787, 30788	
<b>Bâti-Service International, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	30773	<b>Ibitec S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30780
<b>BCBG, Bel Canto Business Generators S.A., Soparfi, Luxembourg</b> . . . . .	30811, 30812	<b>I.I. Holding S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30787
<b>Bimaco S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30774	<b>Immobilière de Niederanven S.A., Frisange</b> . . . . .	30816
<b>Carpini, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	30774	<b>International Commerce Investors Holding S.A.</b> . . . . .	30788
<b>Chauffage-Sanitaire Mauduit, S.à r.l., Olm</b> . . . . .	30774	<b>International Food Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30799
<b>Chem-Dry Luxembourg, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	30775	<b>Intersab S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30799, 30800
<b>Chephar (Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik) S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30774	<b>Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30799
<b>CLINSER - Crédit Lyonnais Insurance Services S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30774, 30775	<b>Italux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30800
<b>(Le) Coral S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30802	<b>Jetty S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30802
<b>Cormalux S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30775, 30776	<b>J. &amp; G. AG</b> . . . . .	30795
<b>CTP Contrapart Packaging, GmbH, Luxembourg</b> 30776		<b>Jobelux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30804
<b>Deacon Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30777	<b>Jope Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30798
<b>Décor d'Intérieur Eischen, S.à r.l., Differdange</b> . . . . .	30776	<b>Kemano S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30798
<b>Demsec S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30777	<b>Kerala S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30801
<b>Dioguardi Luxembourg S.A.H., Luxembg</b> 30788, 30790		<b>Kingsdom S.A. Holding, Bereldange</b> . . . . .	30799
<b>D.M. Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30790	<b>Landson Financial S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30800
<b>EMT - European Merchant and Trust Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30777, 30778	<b>Lauriane Investissements Internationaux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30801
<b>Epicerie Luisi, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	30778	<b>LORE, Logistic &amp; Recycling S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30803
<b>Epic Mutual Funds, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	30794	<b>Luxembourg 2000 Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30805
<b>Etablissements Bernard Lasar, S.à r.l., Pétange</b> . . . . .	30779	<b>Lux Marie S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30804, 30805
<b>Eurhope, S.à r.l., Flaxweiler</b> . . . . .	30779	<b>Mintaka Holding S.A.</b> . . . . .	30795
<b>Eurodata S.A., Howald</b> . . . . .	30779	<b>Nasser Akhbari S.A.</b> . . . . .	30795
<b>Euroman S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30796	<b>Navy S.A. Holding, Luxembourg</b> . . . . .	30806
<b>Euro-Suisse Audit (Luxembourg) S.A., Luxbg</b> 30790, 30794		<b>Nippon Kikai Kogyo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30806, 30807
<b>Executive Hotels Aerogolf, S.à r.l., Höhenhof/Niederanven</b> . . . . .	30795, 30796	<b>Nippur Investissements S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30807
<b>Express Services S.A., Howald</b> . . . . .	30797, 30798	<b>Non-Ferrous Assets S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30779
<b>Famaplast S.A., Soleuvre</b> . . . . .	30780	<b>Non-Ferrous Assets S.C.A., Luxembourg</b> 30807, 30810	
<b>Fargo Investment Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30798	<b>Oeko-Service Luxembourg S.A., Colmar-Berg</b> 30810, 30811	
<b>Fassaden Jakob, S.à r.l., Moutfort</b> . . . . .	30781	<b>Oil Finance Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30810
<b>Ficotext S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30796	<b>Palatinus S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30811
<b>Fidulor S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30797	<b>Palo Alto Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30813
<b>Filimi Investment Holding S.A., Larochette</b> . . . . .	30782	<b>Paribas Institutions, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	30813, 30814
<b>Financière Communication S.A., Luxembourg</b> . . . . .	30783	<b>Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof/Koerich</b> 30813	
<b>Financière Groupe Dewaay S.A., Luxembg</b> 30781, 30782		<b>Privest S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	30816
		<b>Prodenag, S.à r.l., Fentange</b> . . . . .	30814
		<b>Schneider Landschaftsbau, GmbH, Wasserbillig</b> . . . . .	30814
		<b>Trans Services International, S.à r.l.,</b> . . . . .	30788
		<b>Ultimate Acquisitions S.A.H.</b> . . . . .	30788
		<b>World Trade Company, S.à r.l.</b> . . . . .	30788

**ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.551.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 24 septembre 1996*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED de sa fonction d'administrateur/administrateur-délégué de la Société;
- d'accepter la démission de INTERMAN SERVICES LIMITED de sa fonction d'administrateur de la Société;
- de nommer Madame Ariane Slinger administrateur de la Société;
- de nommer Monsieur Nicholas Braham administrateur de la Société;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à Madame Ariane Slinger qui peut engager la Société par sa seule signature.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est à présent composé comme suit:

- Monsieur Alberto Grimaldi;
- Monsieur Nicholas Braham;
- Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

A. Slinger

Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36848/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.551.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 septembre 1996*

Au Conseil d'Administration de ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer Madame Ariane Slinger administrateur-délégué de la Société.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

A. Slinger

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36849/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**AUDFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 29.657.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Aldo Bennini, directeur, demeurant à Muzzano, Suisse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société UNIFIDA S.A., ayant son siège social à Lugano, Via Balestra 5,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 septembre 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding AUDFIN HOLDING S.A., actuellement sans siège social connu, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.657, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 107 du 22 avril 1989.

- Le capital social est fixé à un million de francs suisses (1.000.000,- CHF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune.

- Son mandant est devenu propriétaire des mille (1.000) actions dont s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
  - Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
  - Les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société UNIFIDA S.A. à Lugano, Via Balestra, 5.
  - Le registre des actionnaires ainsi que les certificats d'actions émis sont annulés en présence du notaire soussigné. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
- Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: A. Bennini, F. Baden.  
Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 93S, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1996. F. Baden.  
(36854/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**ALCAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALCAN EUROPE S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.070.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois septembre.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALCAN EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.070, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 249 du 10 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 498 du 2 décembre 1994.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Hélène Muller, juriste, demeurant à Grevenmacher,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société.

La dénomination de la société sera changée de ALCAN EUROPE S.A. en ALCAN LUXEMBOURG S.A.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de ALCAN EUROPE S.A. en ALCAN LUXEMBOURG S.A. et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous la dénomination de ALCAN LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ALCAN EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 39.070), incorporated pursuant to a notarial deed on the

30th December 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 249 of June 10th, 1992.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed on July 28th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 498 of December 2nd, 1994.

The meeting was opened at half past three with Miss Nelene Muller, juriste, residing in Grevenmacher, in the chair, who appointed as secretary, Miss Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Pierrard, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- Change of the company's name

The name of the company will be changed from ALCAN EUROPE S.A. into ALCAN LUXEMBOURG S.A.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from ALCAN EUROPE S.A. into ALCAN LUXEMBOURG S.A. and to change Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 1.** There exists a company under the name of ALCAN LUXEMBOURG S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Muller, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 93S, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1996.

F. Baden.

(36850/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**ALCAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALCAN EUROPE S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

F. Baden.

(36851/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**AVIATION SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 13.686.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

*Pour la société AVIATION SERVICES S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(36856/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**BAHIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4540 Differdange, 49, rue Dicks Lentz.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 7 octobre 1996, enregistré à Capellen en date du 8 octobre 1996, vol. 408, fol. 23, case 8,

que l'assemblée générale extraordinaire a décidé de fixer le siège social à L-4540 Differdange, 49, rue Dicks Lentz, que l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la démission de la gérante technique, Madame Teresa Branco dos Santos et lui a accordé l'exécution de son mandat, que l'assemblée générale extraordinaire a nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Giovanni Barbaro, pizzaiolo, demeurant à Niederkorn, rue Kirchberg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature conjointe du gérant et des deux associés. Capellen, le 14 octobre 1996.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(36757/203/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**BAHIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4540 Differdange, 49, rue Dicks Lentz.

Les statuts coordonnés déposés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

(36758/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**BATIOROYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 35.789.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1996, vol. 485, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

FIDUCIAIRE

WAGNER &amp; BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(36859/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**BÂTI-SERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1467 Howald, 36, rue Henri Entringer.

R. C. Luxembourg B 19.028.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et fini le 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1996, vol. 485, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Signature.

(36860/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**B AND B INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 39.057.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 256 du 13 juin 1992, modifié par-devant le même notaire en date du 13 mars 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 402 du 15 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B AND B INVESTMENTS

T. Busschaert

Administrateur-délégué

(36861/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**BIMACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 34.428.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1996, vol. 485, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 1996.

FIDUCIAIRE  
WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signature

(36862/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 75, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.710.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1996, vol. 485, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 1996.

FIDUCIAIRE  
WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signature

(36863/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CHAUFFAGE-SANITAIRE MAUDUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Olm, 31, boulevard Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 36.161.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1996, vol. 485, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 1996.

FIDUCIAIRE  
WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signature

(36864/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CHEPHAR (AKTIENGESELLSCHAFT FÜR CHEMIE UND PHARMAZEUTIK) S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 16.142.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour la société CHEPHAR S.A.H.  
(AKTIENGESELLSCHAFT FÜR CHEMIE UND PHARMAZEUTIK S.A.H.)  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.  
Signature

(36866/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CLINSER - CREDIT LYONNAIS INSURANCE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.063.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice . . . . .	LUF 1.495,-
- Affectation à la réserve légale . . . . .	LUF (75,-)
- Report à nouveau . . . . .	LUF 1.420,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Signature.

(36867/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CLINSER - CREDIT LYONNAIS INSURANCE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.063.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 août 1996 que:

- Madame Cécilia Backlund, Responsable Audit Interne, demeurant Grev-Turegatan, 9, S-11446 Stockholm;
  - Monsieur Guy Legrand, Directeur Général, 26A, boulevard Royal, L-2094 Luxembourg,
- ont été élus Administrateurs en remplacement de Madame Anna-Carin Busk, et Monsieur Jean Bernicot, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36868/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CHEM-DRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2524 Howald, 30, rue Auguste Scholer.  
R. C. Luxembourg B 42.193.

L'ancienne adresse étant: CHEM-DRY LUXEMBOURG, S.à r.l.  
16, ceinture um Schlass  
L-5880 Hesperange

La nouvelle adresse à partir du 25 septembre 1996 sera:  
CHEM-DRY LUXEMBOURG, S.à r.l.  
30, rue Auguste Scholer  
L-2524 Howald.

N. Woodman  
Gérante technique

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(36865/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CORMALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 17.405.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CORMALUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de CORMALUX S.A., suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Redange, en date du 5 décembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 39 du 26 février 1980.

L'assemblée est présidée par Monsieur Johannes Nicolaas van den Houten, docteur en droit, demeurant à Rollingen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Luc Hansen, Master of Science in International Banking and Finance, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-trois mille deux cent quarante-six (23.246) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social de son montant actuel de NLG 23.246.000,- (vingt-trois millions deux cent quarante-six mille florins néerlandais) à NLG 14.180.060,- (quatorze millions cent quatre-vingt mille soixante florins néerlandais), par l'absorption des pertes à concurrence de NLG 9.065.940,- (neuf millions soixante-cinq mille neuf cent quarante florins néerlandais).

2.- Réduction de la valeur nominale de chaque action de son montant actuel de NLG 1.000,- (mille florins néerlandais) à NLG 610,- (six cent dix florins néerlandais).

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à NLG 14.180.060,- (quatorze millions cent quatre-vingt mille soixante florins néerlandais), représenté par 23.246 (vingt-trois mille deux cent quarante-six) actions d'une valeur nominale de NLG 610,- (six cent dix florins néerlandais) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de neuf millions soixante-cinq mille neuf cent quarante florins néerlandais (NLG 9.065.940,-), pour le ramener de son montant actuel de vingt-trois millions deux cent quarante-six mille florins néerlandais (NLG 23.246.000,-) à quatorze millions cent quatre-vingt mille soixante florins néerlandais (NLG 14.180.060,-), en vue de l'apurement des pertes à concurrence de neuf millions soixante-cinq mille neuf cent quarante florins néerlandais (NLG 9.065.940,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale de chacune des vingt-trois mille deux cent quarante-six (23.246) actions existantes à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix florins néerlandais (NLG 390,-) pour la ramener de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-) à six cent dix florins néerlandais (NLG 610,-) chacune.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatorze millions cent quatre-vingt mille soixante florins néerlandais (NLG 14.180.060,-), représenté par vingt-trois mille deux cent quarante-six (23.246) actions d'une valeur nominale de six cent dix florins néerlandais (NLG 610,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. N. Van Den Houten, L. Hansen, J. Seil, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1996, vol. 93S, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

C. Hellinckx.

(36869/215/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CORMALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

C. Hellinckx.

(36870/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**CTP CONTRAPART PACKAGING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 37.466.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1996, vol. 485, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

(36871/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**DECOR D'INTERIEUR EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 21.875.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1996, vol. 304, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 octobre 1996.

DECOR D'INTERIEUR EISCHEN, S.à r.l.

(36873/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.



**DEACON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 38.800.

**DISSOLUTION**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 1996 que:

- 1) Décharge a été accordée au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 2) La liquidation est clôturée.
- 3) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.
- 4) Mandat a été donné à la FIDUCIAIRE BERNARD EWEN de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36872/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**DEMSEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 17.795.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 65, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(36874/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**EMT - EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.489.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial de la société EMT - EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A., R. C. B Numéro 37.489, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration adoptée en date du 25 septembre 1996, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I) La société a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 24 décembre 1991. Les statuts ont été modifiés par la suite par acte reçu par le même notaire, le 29 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 343 du 17 septembre 1994.

II) La société EMT - EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de trois cent mille ECU (300.000,-), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cinq cents ECU (500,-) chacune.

L'article 5 des statuts fixe le capital autorisé de la société à un million ECU (1.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions de cinq cents ECU (500) chacune et stipule que:

«Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présentes, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article est à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

III) En exécution de la résolution précitée du conseil d'administration du 25 septembre 1996, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par Monsieur Nello Lavio de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents ECU (500,- ECU) chacune, par l'incorporation au capital d'une créance de ECU 250.000,-.

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise du 23 septembre 1996 par Monsieur Marc Lamesch de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg dont les conclusions sont conçues comme suit:

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 500 actions de ECU 500,- chacune totalisant ECU 250.000,-.»

Une copie intégrale dudit rapport d'expertise a été remise au notaire soussigné qui le constate expressément.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal et sera enregistré avec lui.

IV) A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante mille ECU (550.000,-), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cinq cents ECU (500,-) chacune.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, s'élèvent à environ cent soixante mille francs (160.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Dennewald, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 93S, fol. 55, case 9. – Reçu 98.050 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1996.

F. Baden.

(36875/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

#### **EMT - EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

F. Baden.

(36876/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

#### **EPICERIE LUISI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1649 Luxembourg, 15, rue Gutenberg.

R. C. Luxembourg B 22.984.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1996, vol. 304, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

EPICERIE LUISI, S.à r.l.

(36877/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

#### **FORCE CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.645.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1996.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

F. Nilles L. Grégoire

Mandataire Commercial Sous-Directeur

(36890/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**ETABLISSEMENTS BERNARD LASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 63, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Signature.

(36878/507/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**EURHOPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 14, rue Loos.

R. C. Luxembourg B 47.970.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1996, vol. 304, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Flaxweiler, le 18 octobre 1996.

EURHOPE, S.à r.l.

(36879/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**EURODATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1828 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 38.224.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 2 mai 1996*

M. Elmar Baert est coopté Administrateur en remplacement de M. Erik Dralans, démissionnaire en date du 1<sup>er</sup> mai 1996. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Le Conseil confie à M. Baert la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36880/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**NON-FERROUS ASSETS S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROVEST S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.222.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.222, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 28 du 1<sup>er</sup> février 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 juillet 1996, non encore publié au Mémorial. Suivant projet de fusion du 1<sup>er</sup> août 1996, publié au Mémorial C, numéro 408 du 22 août 1996, la société EUROVEST a fusionné avec la société NON-FERROUS ASSETS S.A.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim, 27, Kettengaass,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Neuen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Claudine Axmann, employée privée, demeurant à Huncherange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en NON-FERROUS ASSETS S.A.

2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en NON-FERROUS ASSETS S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NON-FERROUS ASSETS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, M. Neuen, C. Axmann, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 93S, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1996.

F. Baden.

(36881/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FAMAPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 12.522.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Charles-Antoine dit Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 214 du 24 octobre 1974, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 15 novembre 1978, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 22 du 31 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1978, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 84 du 19 avril 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 avril 1986, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 191 du 9 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mars 1987, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 176 du 16 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 août 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 314 du 28 novembre 1988, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, agissant en remplacement de M<sup>e</sup> Frank Baden, en date du 15 juin 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 326 du 10 novembre 1989, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, préqualifié, en date du 3 décembre 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 222 du 26 mai 1992, modifié par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, préqualifié, en date du 9 septembre 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 536 du 20 décembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FAMAPLAST S.A.*

KPMG, Experts Comptables

Signature

(36882/537/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**IBITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.486.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1996, vol. 485, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

FIDUCIAIRE

WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(36898/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FASSADEN JAKOB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5330 Moutfort, 79A, route de Remich.

H. R. Luxembourg B 48.150.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Herr Michael Jakob, Stukkateur, wohnhaft in D-66663 Merzig (Deutschland), im Holzhau 2.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, seine Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Der Erschienene ist der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FASSADEN JAKOB, S.à r.l., mit Sitz in L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 438 vom 7. November 1994, eingetragen im registre de commerce et des sociétés de Luxembourg unter Sektion B und Nummer 48.150.

Der alleinige Gesellschafter fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5330 Moutfort, 79A, route de Remich, verlegt und infolgedessen erhält Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Moutfort.»

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Jakob, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 91S, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Oktober 1996.

E. Schlessler.

(36883/227/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FASSADEN JAKOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 79A, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 48.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 16 octobre 1996.

E. Schlessler.

(36884/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.948.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE GROUPE DEWAAY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.948, constituée suivant acte notarié en date du 2 février 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 25 du 24 février 1971 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 277 du 20 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Richard Schneider, directeur, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de clôture de l'exercice au 30 septembre.

L'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996 se terminera le 30 septembre 1996.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira désormais le dernier vendredi du mois de novembre.

3. Modification afférente des articles 20, 24 et 25 des statuts.

4. Suppression à l'article 12.2 du droit de veto de Messieurs Pierre Guilmot et Henri Servais.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-seize se terminera le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira désormais le dernier vendredi du mois de novembre à onze heures.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 20, 24 et 25 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 20. Date de réunion.** L'assemblée se réunit annuellement le dernier vendredi du mois de novembre à onze heures, au siège social ou en tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.»

«**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»

«**Art. 25. Inventaire.** Le trente septembre de chaque année, les écritures de la société seront arrêtées et le conseil d'administration dressera l'inventaire et établira les comptes annuels.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 12.2 relatif au droit de veto de Messieurs Pierre Guilmot et Henri Servais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schneider, M. Strauss, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 93S, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1996.

F. Baden.

(36887/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

F. Baden.

(36888/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FILIMI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.

R. C. Luxembourg B 44.541.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1996.

(36885/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FINANCIERE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 39.430.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(36886/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG - DELFILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 21.807.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 2 juillet 1984, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 232 du 30 août 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1985, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 157 du 7 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1985, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 38 du 17 février 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 avril 1987, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 231 du 22 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 99 du 13 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 281 du 22 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 septembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 613 du 22 décembre 1992, modifié par-devant le même notaire en date du 8 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 129 du 23 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DELFILUX  
KPMG, Experts Comptables  
Signature

(36889/537/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**GANDER A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 19.377.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GANDER A.G., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 19.377, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft GANDER A.G. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 2. Dezember 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 20 vom 25. Januar 1983. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 19. November 1986, welche im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 46 vom 24. Februar 1987 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Helene Muller, Juristin, wohnhaft in Grevemacher.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Patrick Pierrard, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

Umwandlung der Gesellschaft von einer Holding 29 in eine SOPARFI.

Gegenstand des Unternehmens soll die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sein, inklusive Einkauf und Verkauf von Produkten jeglicher Art.

Die Gesellschaft soll ebenso Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen können, anderen Unternehmungen, Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln können, die der Erfüllung des Gesellschaftszwecks dienlich sind.

Die Gesellschaft soll unbeschränkt steuerpflichtig sein und der in Luxemburg üblichen Besteuerung unterliegen.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Vorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass alle Aktionäre Kenntnis der Tagesordnung hatten und daher keine Einberufungen notwendig waren.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung auf welcher das gesamte Kapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und befugt, über die Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaft von einer Holding 1929 in eine SOPARFI umzuwandeln.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses werden die Artikel 4 und 20 der Satzung abgeändert und erhalten nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 4.** Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art, inklusive Einkauf und Verkauf von Produkten jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmungen, Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Gesellschaftszwecks dienlich sind.

Die Gesellschaft ist unbeschränkt steuerpflichtig und unterliegt der in Luxemburg üblichen Besteuerung.»

«**Art. 20.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Muller, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 93S, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Oktober 1996.

F. Baden.

(36891/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**GANDER A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 octobre 1996.

F. Baden.

(36892/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**HPH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.456.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Per Karlsson, investment banker, residing in 7 Onslow Gardens London SW7 3LY,

represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on August 29, 1996, which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above-named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Mr Per Karlsson, prenamed, acting as sole partner of the company HPH HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 53.456, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd of December 1995, published in the Mémorial C, number 130 of the 15th of March 1996.

The sole partner requested the notary to state:



That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Decision to dissolve HPH HOLDING, S.à r.l.
- 2) Appointment of Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as liquidator.
- 3) Determination of the powers of the liquidator as follows:
  - the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended without having to ask for authorization of the sole partner in the cases provided for by law;
  - there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
  - the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

Then the sole partner, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to dissolve and to put the company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole partner appoints Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as liquidator.

*Third resolution*

The sole partner decides to give to the liquidator the following power:

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended without having to ask for authorization of the sole partner in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Per Karlsson, investment banker, demeurant à 7 Onslow Gardens, Londres SW7 3LY, représenté par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 29 août 1996, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Per Karlsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée HPH HOLDING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.456, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 130 du 15 mars 1996.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de dissoudre la société HPH HOLDING, S.à r.l.
- 2) Nomination de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur de la société.
- 3) Fixation des pouvoirs du liquidateur comme suit:
  - le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi;
  - le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire;
  - le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser un inventaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Keereman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 93S, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 17 octobre 1996.

P. Bettingen.

(36895/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**GEKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Clemency 4, rue de l'Eglise.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 1996, vol. 303, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

(36893/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

---

**GM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.160.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GM INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.160, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 360 du 5 décembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Clyde Martiny, employé privé, demeurant à Lintgen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- B.F.S. DEHENAIN, DENEBOURG, FINOLD & ASSOCIES SPRL, ayant son siège social au 16 rue Willems, B-1040 Bruxelles.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Jacquemart, P. Pierrard, C. Martiny, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 93S, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1996.

F. Baden.

(36894/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**I.I. HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.540.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

*Pour la société I.I. HOLDING S.A.H.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(36899/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**ACOMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 49, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 31.081.

Le commissaire aux comptes a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

R. Meiers

*Commissaire aux Comptes*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(42441/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

**IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.765.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Signature.

(36896/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.765.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.  
qui s'est tenue le 25 septembre 1996*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 mars 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - dotation à la réserve légale: USD 1.831,23
  - report à nouveau de USD 1.793,45
  - dividendes à distribuer: USD 33.000,-;
- de renouveler pour le prochain exercice le mandat accordé aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 mars 1996.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

A. Slinger

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36897/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**WORLD TRADE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
ULTIMATE ACQUISITIONS S.A.H., Société Anonyme Holding,  
TRANS SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
INTERNATIONAL COMMERCE INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**CLÔTURE DE LIQUIDATIONS**

Par jugements rendus en date du 14 novembre 1996, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire Alain Thorn en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco Fritsch, avocat-avoué et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidations des sociétés suivantes: WORLD TRADE COMPANY, S.à r.l., ULTIMATE ACQUISITIONS S.A.H., TRANS SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., INTERNATIONAL COMMERCE INVESTORS HOLDING S.A., et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M. Fritsch

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(42430/999/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

**DIOGUARDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.439.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze septembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DIOGUARDI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 41.439, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 609 du 19 décembre 1992 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy Meneguz, sous-directeur, demeurant à Olm.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Benoît Sirot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 25 (vingt-cinq) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ces fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, enfin toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

A tous effets, la société pourra notamment:

- a) accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même;
- b) émettre des obligations et contracter des emprunts, étant entendu que la société ne pourra utiliser les produits de ses emprunts ou ses autres fonds qu'au profit des entreprises du groupe dont elle fait elle-même partie;
- c) acquérir des immeubles, mais dans la mesure seulement où ces immeubles sont nécessaires à ses propres services;
- d) se porter caution en faveur des sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie;
- e) effectuer toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.»

2. Modification de l'article 5, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société holding en une société holding de financement et modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ces fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, enfin toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

A tous effets, la société pourra notamment:

- a) accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même;
- b) émettre des obligations et contracter des emprunts, étant entendu que la société ne pourra utiliser les produits de ses emprunts ou ses autres fonds qu'au profit des entreprises du groupe dont elle fait elle-même partie;
- c) acquérir des immeubles, mais dans la mesure seulement où ces immeubles sont nécessaires à ses propres services;
- d) se porter caution en faveur des sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie;
- e) effectuer toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article cinq, alinéa deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont nominatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, B. Sirot, R. Meneguz, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 93S, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée par M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pris en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de feu M<sup>e</sup> Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1996.

C. Hellinckx.

(36183/210/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**DIOGUARDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 1996.

Pour le notaire  
Signature

(36184/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**D.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.550.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 1996.

D.M. INVESTMENTS S.A.  
Signature Signature

(36185/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**D.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.550.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 10 octobre 1996*

*Résolution*

L'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

*Conseil d'administration*

MM. Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Kopstal, Président;  
Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur;  
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme  
D.M. INVESTMENTS S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36186/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 28.027.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.027.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Hans-Jürgen Salbach, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Rochas, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Yves Mertz, réviseur d'entreprises, demeurant à Lottert (Belgique),

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et transférer le siège social à toute autre adresse de la commune du siège.»

2. Suppression de la deuxième phrase de l'article 3 des statuts.

3. Modification des alinéas 3 et 4 de l'article 8 des statuts relatifs à la vacance d'une place d'administrateur.

4. Remplacement de l'article 10 des statuts par un nouvel article qui aura la teneur suivante:

«**Art. 10.** En l'absence de réunion, le Conseil d'administration peut également prendre des décisions circulaires documentées par un ou plusieurs écrits dûment signés, à condition qu'aucun administrateur n'objecte à cette procédure.»

5. Suppression des articles 14 et 16 des statuts.

6. Modification de l'article dix-huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de janvier à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié légal ou bancaire, elle se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

7. Modification de l'exercice social qui ira désormais du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, avec décision de clôturer rétroactivement au 31 août 1996 l'exercice ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996, et adaptation de l'article 25 des statuts.

8. Suppression du dernier alinéa de l'article 27 des statuts.

9. Suite à la suppression des articles 14 et 16 des statuts, décision de procéder à une renumérotation des statuts.

10. Nominations statutaires.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et transférer le siège social à toute autre adresse de la commune du siège.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les alinéas 3 et 4 de l'article 8 des statuts par un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'article 10 des statuts par un nouvel article qui aura la teneur suivante:

«**Art. 10.** En l'absence de réunion, le Conseil d'Administration peut également prendre des décisions circulaires documentées par un ou plusieurs écrits dûment signés, à condition qu'aucun administrateur n'objecte à cette procédure.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les articles 14 et 16 des statuts.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de porter la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de décembre à neuf heures et ce pour la première fois en 1996, de sorte que l'article dix-huit des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de décembre à neuf heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié légal ou bancaire, elle se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide que l'exercice social ira désormais du premier septembre au trente et un août et de modifier les deux premières phrases de l'article vingt-cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 25.** L'année sociale commence le premier septembre et se termine le trente et un août de chaque année. Chaque année, le trente et un août, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.»

Par dérogation, l'assemblée décide de clôturer rétroactivement au 31 août 1996 l'exercice ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 27 des statuts.

*Neuvième résolution*

Suite à la suppression des articles 14 et 16 des statuts, l'assemblée décide de procéder à une renumérotation des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège Social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme sous la dénomination de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et transférer le siège social à toute autre adresse de la commune du siège.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession d'un réviseur d'entreprises, le contrôle légal des comptes des entreprises et organismes des secteurs tant public que privé; elle pourra également exercer toutes autres activités telles que le contrôle contractuel de comptes d'entreprises, le conseil en matière fiscale, l'organisation et la tenue de comptabilités, l'analyse de la situation et du fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économique, juridique et financier, l'assainissement des comptes d'entreprises, le conseil et l'assistance en organisation, planification et gestion d'entreprises, notamment l'étude et l'organisation du traitement automatique de l'information (informatique); et de façon générale, toutes opérations, mobilières, immobilières, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou de nature à le favoriser.

**Titre II. Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000,-) francs luxembourgeois, représenté par trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives. Elles ne peuvent être converties en actions au porteur.

La société peut, dans les limites légales, racheter ses propres actions.

En cas de décès d'un actionnaire, la société se réserve le droit de racheter, ou de faire racheter par des personnes agréées par elle, aux héritiers les actions de l'associé défunt. Les héritiers de ce dernier sont obligés de céder les actions à un prix fixé à dire d'expert.

**Art. 7.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule soit désignée comme propriétaire.

**Titre III. Administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex, ou par télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 10.** En l'absence de réunion, le Conseil d'administration peut également prendre des décisions circulaires documentées par un ou plusieurs écrits dûment signés, à condition qu'aucun administrateur n'objecte à cette procédure.

**Art. 11.** De chaque séance du Conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.



Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

**Art. 13.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoir conférée par le Conseil d'administration en vertu de l'alinéa 2 du présent article.

Le Conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de décembre à neuf heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié légal ou bancaire, elle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Les convocations pour les Assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 18.** Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

**Art. 19.** Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux Assemblées générales, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 20.** L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

**Art. 21.** L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le président désigne le secrétaire et l'Assemblée générale élit deux scrutateurs.

**Art. 22.** Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

#### **Titre VI. Année Sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier septembre et se termine le trente et un août de chaque année.

Chaque année, le trente et un août, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 24.** Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

**Art. 25.** L'excédent favorable du bilan, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, avec l'approbation du commissaire aux comptes, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

**Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

**Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 27.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dixième résolution*

L'assemblée nomme au poste d'administrateur Monsieur Yves Mertz, réviseur d'entreprises, demeurant à Lottert (Belgique), son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1996.

L'assemblée entérine la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Hans-Jürgen Salbach, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, comme administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1996.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: H.-J. Salbach, P. Rochas, Y. Mertz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 93S, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1996.

R. Neuman.

(36189/226/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 28.027.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

(36190/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**EPIC MUTUAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.216.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1996, vol. 485, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1996.

*Pour EPIC MUTUAL FUNDS, SICAV*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme

Signature Signature

(36187/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**AVANT GARDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

En date du 5 octobre 1995, Maître Marco Fritsch, avocat, demeurant à Luxembourg, 105, Val Sainte Croix, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société AVANT GARDE HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 octobre 1996.

M. Fritsch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(42324/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

**MINTAKA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.173.

## EXTRAIT

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 20 novembre 1996, que Maître René Faltz, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit ont démissionné comme administrateurs de la société, avec effet immédiat et que BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a démissionné comme commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 novembre 1996 que le siège social de la société a été dénoncé par la BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, avec effet immédiat et la société se trouve actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour extrait conforme  
BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42380/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

**NASSER AKHBARI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 28.550.

## EXTRAIT

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 20 novembre 1996, que Maître René Faltz, Maître Jacques Schroeder et Monsieur Yves Schmit ont démissionné comme administrateurs de la société avec effet immédiat et que Maître Lydie Lorang a démissionné comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 novembre 1996 que le siège social de la société a été dénoncé par la BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG avec effet immédiat et la société se trouve actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour extrait conforme  
BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42384/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

**J. & G. Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Le siège de la société J. &amp; G. Aktiengesellschaft est dénoncé avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1996, vol. 481, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(42232/999/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1996.

**EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Höhenhof/Niederanven.

R. C. Luxembourg B 25.419.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. EURO HOTELS INTERNATIONAL LTD, une société du droit des Bermudes, avec siège social à Hamilton/ Bermudes,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Lars Nilsson, hotel investor, demeurant à Helsingborg/Suède, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 août 1996, ci-annexée, détenant soixante-quatorze mille huit cent quarante-deux parts sociales de la société dont question

ci-après .....	74.842
----------------	--------

2. VÄLLISTE HÖGFJÄLLSHOTELL AB, une société de droit suédois, avec siège social à Helsingborg/Suède, représentée aux fins des présentes par Monsieur Lars Nilsson, préqualifié,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 août 1996, ci-annexée,

détenant mille parts sociales de la société dont question ci-après .....	1.000
--	-------

Total: soixante-quinze mille huit cent quarante-deux parts sociales .....	75.842
---	--------

de mille (1.000,-) francs chacune, représentant le capital social de soixante-quinze millions huit cent quarante-deux mille (75.842.000,-) francs, de EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., avec siège social à Höhenhof/Niederanven, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 25.419.

Lesquels associés, représentés comme préindiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

2. Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier, en conséquence, l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'établissements de l'industrie hôtelière, la gérance et l'exploitation d'hôtels - restaurants, débits de boissons, l'achat, la vente et la mise en valeur de tous immeubles se rapportant à l'objet social ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.»

3. Les associés décident de donner une durée illimitée à la société et de modifier, en conséquence, l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à trente mille (30.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Höhenhof/Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, représentés comme préindiqué, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Nilsson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 93S, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société, sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

R. Neuman.

(36191/226/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Höhenhof/Niederanven.

R. C. Luxembourg B 25.419.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

(36192/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**EUROMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.732.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1996, vol. 485, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1996.

*Pour EUROMAN S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(36188/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**FICOTEXT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.810.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1996, vol. 485, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1996.

*Pour FICOTEXT S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(36198/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

**FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.397.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDULOR S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(36199/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.397.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 1996*

*Troisième résolution*

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1995 et du bilan au 31 décembre 1995, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du capital social de la société, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de poursuivre l'activité de la société.

*Quatrième résolution*

Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc Mackel, Claude Schmitz et Marc Lamesch, ainsi que le mandat du Commissaire de Surveillance, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, sont renouvelés pour une période d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour FIDULOR S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36200/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 4.615.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

Signature.

(36193/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 4.615.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

Signature.

(36194/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 4.615.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1994, vol. 460, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

Signature.

(36195/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 4.615.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

Signature.

(36196/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.866.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1996, vol. 485, fol. 43, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Clive Godfrey, juriste, demeurant à Ohain (Belgique), Président;
- Monsieur Alexander Helm, employé privé, demeurant à Wolkrange;
- Monsieur Jean-Pierre Higuët, administrateur de sociétés, demeurant à Braine-le-Château (Belgique).

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le siège social a été transféré au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

Signature.

(36197/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1996.

---

**JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.344.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 1995*

La cooptation au poste d'Administrateur de Monsieur Guy Reding en remplacement de Monsieur Michel van de Walle, Administrateur démissionnaire est ratifiée ainsi que celle de Monsieur Claude Hoffmann en remplacement de Mademoiselle Sylvie Joachim, Administrateur démissionnaire. Pleine et entière décharge est octroyée à Monsieur Michel van de Walle ainsi qu'à Mademoiselle Sylvie Joachim pour l'exécution de leur mandat.

Le mandat de Monsieur Guy Reding ainsi que celui de Monsieur Claude Hoffmann viendront à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1996.

36565/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**KEMANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 25.869.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 octobre 1996 que M. Albert Bensihmon, administrateur de sociétés, demeurant en France, a été coopté au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Vasco Freire d'Andrade, administrateur démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36566/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1015 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.427.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 juin 1996*

Messieurs Paul de Geyter, Peter Vansant et Madame Elisabeth Jessen ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé à leur remplacement Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

La société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé à son remplacement la société BBL TRUST SERVICES Luxembourg pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, L-1015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36556/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 47.240.

*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 septembre 1996*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour copie conforme

P. Henrion

Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36559/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**KINGSDOM S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 25.871.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Les comptes annuels sont publiés en version abrégée.

L'attestation de contrôle a été délivrée par le Commissaire aux comptes sans réserve.

Le rapport de gestion est tenu à disposition au siège social, 13, rue des Roses, à L-7249 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 16 octobre 1996.

V. Moëlibecq

Administrateur-délégué

(36568/555/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.018.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

INTERSAB S.A.H.

A. Angelsberg

T. Braun

Administrateur

Administrateur

(36557/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.018.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mai 1996*

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1995 s'élevant à USD 59.164,75 est réparti comme suit:

- à la réserve légale . . . . . USD 890,48  
- à reporter à nouveau . . . . . USD 58.274,27

Le mandat d'Administrateur de

- Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange;
- Monsieur Théo Braun, directeur adjoint, Luxembourg;
- Monsieur André Angelsberg, fondé de pouvoirs, Ettelbruck

venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Le Commissaire aux Comptes,

- Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, Kayl

dont le mandat vient à échéance lors de cette Assemblée, est remplacé par

H.R.T. REVISION S.à r.l., Luxembourg

pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1997.

Certifié sincère et conforme

INTERSAB S.A.H.

A. Angelsberg

T. Braun

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36558/008/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**ITALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 5.182.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (16.850.967,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

Signature.

(36560/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LANDSON FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de LANDSON FINANCIAL S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427, du 2 septembre 1995;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 124, du 12 mars 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Goetz Empel, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emmanuel Gregoris, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise à la formalité de l'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:



*Ordre du jour:*

- 1.- Libération du solde du capital social de la société.
- 2.- Modification de l'article 5 des statuts.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de libérer le solde du capital social à concurrence de la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), par le versement en espèces de la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000), représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, quatre-vingt-dix-neuf actions	99 actions
2.- Monsieur Christian Goth, une action	1 action
<b>Total: cent actions</b>	<b>100 actions</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les limites fixées par la loi.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, G. Empel, E. Gregoris, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1996, vol. 828, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1996.

N. Muller.

(36569/224/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**KERALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 45.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 53, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

KERALA S.A.

Signature

(36567/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LAURIANE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 42.097.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1996, vol. 485, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

R. P. Pels.

(36570/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**JETTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 56, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

(36562/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**JETTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 22 mai 1996 à 10.00 heures  
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendra à échéance à la présente Assemblée.  
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus et Joseph Winandy, Administrateurs et M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée prend acte de la décision de M. G. Coene, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à Rombach.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Statutaire de l'an 1999.

Pour copie conforme

Y. Juchem J. Winandy  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36563/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LE CORAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg, sous la dénomination de LE CORAL S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 24 octobre 1995,

modifiée (démission de Monsieur Salvatore Centrone de sa fonction d'administrateur) en vertu d'une décision du 16 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 7 mars 1996,

modifiée (démission de Monsieur Vito Lorenzo Perfido de sa fonction d'administrateur), en vertu d'une décision du 21 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 9 mai 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Vito Valentini, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Antonio Pasciolla, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Patrick Arama, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg. Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise à la formalité de l'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Acceptation de la démission de deux administrateurs.

2.- Nomination de Madame Rosa-Anna Valentini comme nouvel administrateur.

3.- Ajout à l'article 6 des statuts d'un paragraphe supplémentaire avec la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

4.- Autorisation à donner au conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de:

a) Monsieur Salvatore Centrone, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 122, rue de Rollingergrund, de sa fonction d'administrateur de la prédite société; et de

b) Monsieur Vito Lorenzo Perfido, commerçant, demeurant à Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches, de sa fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration de la prédite société.

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame Rosa-Anna Valentini, sans état, épouse de Monsieur Antonio Pasciolla, demeurant à Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

Le mandat du nouvel administrateur expire à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2001.

*Conseil d'administration*

1.- Monsieur Vito Valentini, employé privé, demeurant à L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg;

2.- Monsieur Antonio Pasciolla, employé privé, demeurant à L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg;

3.- Madame Rosa-Anna Valentini, sans état, épouse de Monsieur Antonio Pasciolla, demeurant à L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'ajouter à l'article 6 des statuts, un paragraphe supplémentaire, avec la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de 25.000,- francs, (vingt-cinq mille francs).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: V. Valentini, A. Pasciolla, P. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 1996, vol. 828, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1996.

N. Muller.

(36571/224/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LORE, LOGISTIC & RECYCLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.978.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGISTIC & RECYCLING S.A. en abrégé, LORE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 43.978 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 376 du 19 août 1993.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Mathis Hengel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président nomme comme secrétaire, Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par des fondés de procuration, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui est annexée aux présentes et signée ne varietur des membres du bureau et des actionnaires respectivement de leurs mandataires et du notaire instrumentaire.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses émoluments
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg et de définir ses pouvoirs pour être ceux qui sont prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, peut être évalué à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Hengel, M. Gillardin, D. Martin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 93S, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(36572/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**JOBELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.360.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 mars 1996 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36564/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LUX MARIE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.072.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

LUX MARIE S.A.

T. Braun

N. Lang

*Administrateur*

*Administrateur*

(36573/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LUX MARIE S.A.H., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.072.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 1996*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lucien Dalscheid de son poste d'Administrateur et remercie ce dernier pour les services tout à fait éminents qu'il a rendus pendant la durée de son mandat. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Par ailleurs, la démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1997.

Certifié sincère et conforme  
LUX MARIE S.A.

T. Braun                      N. Lang  
*Administrateur              Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36574/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**LUXEMBOURG 2000 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.657.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUXEMBOURG 2000 HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.657, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 30 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 182 du 16 avril 1991.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 8 juillet 1994.

L'Assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire vérificateur.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Détermination du lieu de dépôt des comptes et documents sociaux pendant un délai de 5 ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue antérieurement en date de ce jour, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur:

Monsieur Bishen Jacmohone, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,  
et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire vérificateur.

L'assemblée entend le rapport du commissaire vérificateur sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'approbation du rapport du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. (anciennement REVISION ET CONSEILS ASSOCIES S.A.), ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire vérificateur.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme LUXEMBOURG 2000 HOLDING S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, C. Hubert, C. Arend, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 93S, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1996.

F. Baden.

(36576/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**NAVY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 45.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 53, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

NAVY S.A. HOLDING

Signature

(36577/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**NAVY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 45.252.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 1996*

Messieurs P. Weidig, A. Varetti et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Pour extrait sincère et conforme

NAVY S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36578/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**NIPPON KIKAI KOGYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour la société

Signature

un mandataire

(36579/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**NIPPON KIKAI KOGYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

*Pour la société  
Signature  
un mandataire*

(36580/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**NIPPUR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 37.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 53, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

*Pour NIPPUR INVESTISSEMENTS S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature*

(36581/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**NON-FERROUS ASSETS S.C.A., Société en commandite par actions,  
(anc. NON-FERROUS ASSETS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.222.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NON-FERROUS ASSETS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.222, constituée sous la dénomination de EUROVEST S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 1<sup>er</sup> février 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, lequel sera enregistré avant ou avec les présentes.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim, 27, Kettengaass,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Neuen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Claudine Axmann, employée privée, demeurant à Huncherange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Proposition de transformation de la société en une société en commandite par actions et nomination du gérant.
- 2) Adoption des statuts de la société en commandite par actions.
- 3) Démission des administrateurs en fonction et décharge.
- 4) Nomination des commissaires.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transformer la société en une société en commandite par actions conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de changer la dénomination de la société en NON-FERROUS ASSETS S.C.A.

La présente transformation de la forme de la société a fait l'objet d'un certificat de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, réviseur d'entreprises, en vertu des articles 26-1, 31-1 et 103 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ce certificat conclut comme suit:

«Nous, FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Réviseur d'Entreprises, certifions que la valeur d'actif net au 16 septembre 1996 de NON-FERROUS ASSETS S.A., avec siège social à Luxembourg, est au moins égale à son capital souscrit et entièrement libéré de LUF 315.000.000,-, représenté par 315.000 actions sans désignation de valeur nominale.

A notre connaissance aucun événement n'est intervenu depuis le 16 septembre 1996 jusqu'à ce jour et qui aurait pour conséquence que la valeur d'actif net soit inférieure au capital souscrit et entièrement libéré indiqué ci-dessus.

Le présent certificat est émis en vue de la transformation de la NON-FERROUS ASSETS, société anonyme en NON-FERROUS ASSETS, société en commandite par actions suivant décision d'une assemblée générale extraordinaire à tenir le 24 septembre 1996.»

Ce certificat restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme NON-FERROUS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg comme gérant de la Société (associé commandité).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### **Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société (ci-après «la société») sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination NON-FERROUS ASSETS S.C.A.

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment, par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 4.** La société est administrée par son associé-commandité, la société NON-FERROUS MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg (désigné ci-après «le gérant»).

Le gérant est irrévocable sauf décision unanime de tous les associés prise en assemblée générale.

La dissolution du gérant ne met pas fin à la société.

**Art. 5.** Le siège est établi à Luxembourg.

Au cas où le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent quinze millions de francs (315.000.000,-), réparti en trois cent quinze mille (315.000) actions sans désignation de valeur nominale, se divisant en trois cent mille (300.000) actions de commanditaire et en quinze mille (15.000) actions de commandité, entièrement libérées et jouissant toutes des mêmes droits et avantages.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles sont librement cessibles.

**Art. 7.** Les actionnaires commandités sont solidairement et indéfiniment responsables des engagements sociaux.

Les actionnaires commanditaires ne sont tenus que de leurs mises dans la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle sera présidée par le gérant.

L'assemblée générale ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec le gérant.

**Art. 9.** Chaque action sans distinction donne droit à une voix dans les assemblées générales.



Toutes les actions voteront comme une seule catégorie d'actions, sauf pour les modifications des statuts affectant les droits des diverses catégories, auquel cas un vote dans cette catégorie d'actions est requis.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juillet à quatorze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions, formalités et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax, une autre personne comme son mandataire, qui doit être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 11.** Une assemblée générale peut être convoquée par le gérant ou par le conseil de surveillance.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social. Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans autre convocation.

**Art. 12.** Les actions au porteur ne donnent droit au vote que si elles sont déposées au moins cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Le certificat de dépôt vaut preuve en vue de l'exercice du droit de vote.

**Art. 13.** Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

**Art. 14.** Le gérant peut, à tout moment, nommer des agents de la société tels que nécessaires pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les actionnaires commanditaires ne peuvent agir au nom de la société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le gérant.

**Art. 15.** Aucun contrat ni aucune transaction entre la société et une autre société ou entité ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le gérant ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou qu'ils en sont administrateurs, responsables ou employés. Tout gérant ou responsable de la société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer ou de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

**Art. 16.** La société sera engagée par la signature du gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le gérant.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le gérant.

**Art. 17.** Les opérations de la société seront surveillées par un conseil de trois commissaires au moins. Le conseil de surveillance sera élu pour une période de six ans au maximum, étant entendu cependant que les commissaires pourront être révoqués avec ou sans motif et remplacés à tout moment par l'assemblée générale.

**Art. 18.** L'exercice social de la société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 19.** Il sera prélevé du bénéfice net annuel cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent du capital social.

Le gérant peut décider le versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions de la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins du gérant. Les avoirs sur la société seront répartis entre les actionnaires commandités et commanditaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Répartition des actions*

Les trois cent quinze mille (315.000) actions représentatives du capital social sont réparties comme suit:

- |   |         |
|---|---------|
| 1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG, trois cent mille actions . . . . . | 300.000 |
| 2) NON-FERROUS MANAGEMENT S.A., quinze mille actions . . . . .                    | 15.000  |

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Robert Reckinger, Marc Weinand et Emile Vogt de leur fonction d'administrateur et leur donne décharge.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée fixe le nombre des commissaires à trois.

Sont nommés commissaires:

- a) Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.
- b) Monsieur Enzo Liotini, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.
- c) Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le mandat des commissaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

*Sixième résolution*

Le siège social de la société est maintenu au 40, boulevard Joseph II à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, M. Neuen, C. Axmann, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 93S, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1996.

F. Baden.

(36582/200/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**NON-FERROUS ASSETS S.C.A., Société en commandite par actions,  
(anc. NON-FERROUS ASSETS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

F. Baden.

(36583/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**OIL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.429.

Le bilan au 30 septembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Signature.

(36586/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**OIL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.429.

Le bilan au 30 septembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Signature.

(36587/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**OEKO-SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Piret Zone Industrielle.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(36584/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

---

**OEKO-SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Piret Zone Industrielle.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 septembre 1996*

Il en résulte que:

– le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour un terme de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'an 2002.

Pour réquisition-inscription  
*Pour la société*  
**FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN**  
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36585/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PALATINUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.065.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1996, vol. 485, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
 Signature  
 Le Domiciliataire

(36588/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**BCBG, BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI, Société Anonyme.****(anc. P.B.S. S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.B.S. S.A. avec siège social à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 24.170;

modifiée par acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 4.595;

et modifiée par acte reçu par le même notaire en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 3.412.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giuseppe Spina, demeurant à Metz (France).

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Klissing, demeurant à St. Julien-les-Metz (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Rocco Arcidiaco, demeurant à Mondelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en BCBG, BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI et changement de l'article 1.

2) Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4.

3) Modification de l'article 6.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

4) Nomination statutaire.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et de donner la teneur suivante à l'article 1<sup>er</sup>.

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI (BCBG S.A.).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et de donner la teneur suivante à l'article 4:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales et financières et plus particulièrement la détention, l'exploitation et la commercialisation de brevets et franchises de tout genre ainsi que l'exploitation directe ou indirecte de tout commerce dans le domaine HORECA.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion ou de souscription d'action ou de toute autre manière dans toutes entreprises dont l'objet est similaire au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses affaires.

La société pourra ouvrir des succursales tant dans le pays qu'à l'étranger.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.»

*Quatrième et dernière résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le sieur Giuseppe Spina en tant qu'administrateur par Monsieur Claude Klissing, employé privé, demeurant à F-57070 St. Julien-les-Metz, 7, rue du Vieux Chêne.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Rocco Arcidiaco, commerçant, demeurant à Mondelange, 10, rue des Maronniers;
- Monsieur Pascal Arcidiaco, commerçant, demeurant à Marly (France), 35, Clos des Sorbiers;
- Monsieur Claude Klissing, employé privé, demeurant à F-57070 St. Julien-les-Metz, 7, rue du Vieux Chêne.

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Rocco Arcidiaco, prédit, qui peut engager par sa seule signature la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Spina, C. Klissing, R. Arcidiaco, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1996, vol. 823, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996.

C. Doerner.

(36593/209/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**BCBG, BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI, Société Anonyme.  
(anc. P.B.S. S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1996.

C. Doerner.

(36594/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PALO ALTO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.136.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
PALO ALTO HOLDING S.A.  
T. Braun C. Hoffmann  
Administrateur Administrateur

(36589/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PALO ALTO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.136.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 1996*

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1995 s'élevant à BEF 12.712.348 est entièrement reporté à nouveau.

Certifié sincère et conforme  
PALO ALTO HOLDING S.A.  
T. Braun C. Hoffmann  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36590/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof/Koerich.  
R. C. Luxembourg B 8.272.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 1996*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 3 octobre 1996 que:

- Monsieur Francesco Guidetti, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 69, avenue Louis Lepoutre a été nommé administrateur délégué.

Peuvent signer deux à deux et conjointement pour un montant illimité:

- Monsieur Francesco Guidetti, Directeur Général, demeurant à B-1050 Bruxelles, 69, avenue Louis Lepoutre;

- Monsieur Andrew King, Directeur Finance & Administration, demeurant à B-1020 Bruxelles, 107B, avenue de Meysse;

- Monsieur Yves Istas, Manager Personnel Administration & General Services PMB, demeurant à B-1560 Hoeilaart, 8, Nilleveldstraat;

- Monsieur Frank Beeckmans, Marketing Manager PMB, demeurant à B-2900 Schoten, 38, Henri Dunantlaan;

- Monsieur Chris Dille, Director Marketing & Sales, demeurant à B-1560 Hoeilaart, 23, Hoevelaan;

- Monsieur Geoffrey Barraclough, Country Manager PML, CH-1005 Lausanne, 3, avenue Eugène Rambert.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

*Pour PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36595/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PARIBAS INSTITUTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.025.

Les comptes annuels au 31 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 56, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

Signatures.

(36591/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PARIBAS INSTITUTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.025.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société  
le jeudi 19 septembre 1996 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de MM. Charles Hamer et Mark Weber en qualité d'Administrateurs en remplacement de MM. Jean Peynichou et Richard Wohanka, démissionnaires.

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de MM. Denis Coulon, Marc Raynaud, Nicolas Ribes, Jérôme de Dax d'Axat, Christopher Wyke pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'an 1997.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND S.C., en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'an 1997.

J.M. Loehr  
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 485, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36592/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PRODENAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Fentange, 132, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.433.

*Assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRODENAG S.à r.l.,  
du 30 septembre 1996*

Les associés, présents ou représentés, de la société à responsabilité limitée PRODENAG S.à r.l., (R. C. Luxembourg numéro B 6.433), avec siège social à Fentange, 132, rue de Bettembourg, constituée originellement sous la dénomination de «PRODENAG, Produits pour l'Industrie et l'Agriculture» par acte du notaire Roger Wurth, alors de résidence à Luxembourg-Eich, à la date du 31 octobre 1962, publié au Mémorial C, numéro 95 du 22 novembre 1962 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 175 du 9 avril 1996, ont nommé comme commissaire-vérificateur de ladite société, la société FIDUCIAIRE DES P.M.E. ayant son siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener. Cette dernière sera chargée d'établir un rapport sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.  
Junjlinster, le 15 octobre 1996.

Signatures.  
Pour copie conforme  
J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 1996, vol. 165, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36598/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**SCHNEIDER LANDSCHAFTSBAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 59, route de Luxembourg.

## STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwanzigsten September.  
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Karl-Heinz Schneider, Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Karelstrasse, 15;
- 2.- Frau Silvia Scheidt, Kauffrau, wohnhaft in D-54294 Trier, Karelstrasse, 15, Ehegattin von Herrn Karl Heinz Schneider.

Diese Kompartmenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorgenannten Kompartmenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SCHNEIDER LANDSCHAFTSBAU, G.m.b.H.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Garten- und Landschaftsbau.

Die Gesellschaft ist berechtigt, bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend Franken (1.000,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Karl-Heinz Schneider, vorgeannt	250 Anteile
2.- Frau Silvia Scheidt, vorgeannt	250 Anteile
Total:	500 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf vierzigtausend Franken (40.000,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herr Karl-Heinz Schneider, vorgeannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6633 Wasserbillig, 59, route de Luxembourg.

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

*Erklärung*

Die soeben gegründete Gesellschaft ist als Familiengesellschaft zu betrachten, da die Kompargenten Eheleute sind. Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben. Gezeichnet: K.-H. Schneider, S. Scheidt, P. Bettingen. Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 93S, fol. 36, case 5. – Reçu 2.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 17. Oktober 1996. P. Bettingen.  
(36845/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.607.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

PRIVEST S.A.H.

T. Braun M. Reding  
*Administrateur Administrateur*

(36596/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.607.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 1996*

La démission de Monsieur Jean-Marc Wilmet de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

EURAUDIT S.à r.l., ayant son siège sociale à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1997.

Certifié sincère et conforme

PRIVEST S.A.H.

T. Braun M. Reding  
*Administrateur Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 485, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36597/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1996.

**IMMOBILIERE DE NIEDERANVEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 41, Parc Lésigny, c/o M. Seiwerrath Romain.  
R. C. Luxembourg B 38.764.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1996, vol. 304, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

IMMOBILIERE DE NIEDERANVEN S.A.

(36904/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 1996.